



Ville de Lausanne

Municipalité

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 21 mars 2019

Résolutions de M. Philipp Stauber et de M. Vincent Vouillamoz du 2 octobre 2018 adoptées par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de M. Fabrice Moscheni : « Interrogations sur Beaulieu 2.0 »

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 2 octobre 2018, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de M. Fabrice Moscheni « Interrogations sur Beaulieu 2.0 », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de M. Philipp Stauber :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité présente, dans un prochain préavis, ses intentions de financement sur 5 ans du site de Beaulieu, notamment les budgets prévisionnels d'investissement et d'exploitation avec mention explicite des charges directes ou indirectes devant être assumées par la Ville et de quantifier les retombées économiques directes et indirectes pour la Ville » ;

ainsi que la résolution suivante de M. Vincent Vouillamoz :

« Dans la perspective d'un préavis Beaulieu 2.0, le Conseil communal invite la Municipalité à explorer également le scénario de partenariats avec d'autres organes publics ou privés susceptibles de participer au développement du site de Beaulieu ».

Réponse de la Municipalité

Les démarches engagées par la Municipalité visent à réorienter les activités de Beaulieu vers des marchés correspondant aux besoins actuels et de moderniser le site en conséquence. Dans cette optique, les congrès, notamment liés à une exposition sont appelés à se développer. Les Halles Nord seront reconstruites et affectées à des activités économiques, notamment en lien avec le sport et la santé, domaines représentés à Beaulieu par le Tribunal arbitral du sport et l'Ecole de La Source. Parallèlement, l'implantation d'activités en lien et au bénéfice du quartier est aussi envisagée.

Par son rapport-préavis N° 2018/60, soumis actuellement à l'examen du Conseil communal, la Municipalité fait un bilan complet des relations de la Ville avec Beaulieu, analyse la situation actuelle de la Fondation et expose les grandes lignes de l'évolution envisagée, en particulier en présentant de façon approfondie le programme exposé ci-dessus. Le projet dévoilé dans le cadre du rapport-préavis en question inclut les éléments financiers énumérés par la première résolution : budgets d'investissement

et d'exploitation, montants à charge de la Ville, etc.. Il présente également la question des retombées économiques. Le cadre général d'évolution de Beaulieu est ainsi posé, avec ses options principales. Il devra encore être développé et précisé dans la perspective de sa mise en œuvre, ce qui constituera l'une des premières missions de la future S.A. appelée à reprendre les actifs de la Fondation. Cela dit, à ce stade, les éléments du rapport-préavis N° 2018/60 répondent aux points soulevés par la résolution.

La seconde résolution pose la question des partenariats. Ceux-ci sont prévus dans le cadre de la restructuration de Beaulieu : l'exploitation du site dépendra d'abord de la future société anonyme. En complément, des collaborations sont prévues, et pour certaines déjà effectives, avec les autres occupants du site, à commencer par l'Ecole de La Source (appui pour l'organisation d'événements, mise en commun de locaux pour faire face aux besoins des deux partenaires). Par ailleurs, le projet prévoit de reconstruire les Halles Nord et le réaménagement du Front Jomini. Cette opération sera entreprise par un ou des partenaires privés, en collaboration avec la Ville. Les modalités de cette collaboration seront définies en temps utile, dans le cadre de l'élaboration du projet.

Les futurs utilisateurs de ces nouveaux espaces pourront eux aussi être associés au fonctionnement de Beaulieu, en exploitant les synergies entre eux et la future S.A.. S'ils ne sont à ce jour pas encore connus, l'Ecole de La Source a d'ores et déjà manifesté son intérêt à occuper une partie de ces locaux et peut être considérée comme un partenaire potentiel de l'opération. Si les modalités de ces collaborations restent largement à définir, il est certain que la valorisation de Beaulieu passera par des collaborations telles que celles qu'évoque l'auteur de la résolution.

Dans l'immédiat, il est toutefois probable que la Ville de Lausanne sera seule à entrer au capital de la future société anonyme, quand bien même il sera possible que d'autres collectivités y soient associées.

La Municipalité estime avoir répondu, avec le rapport-préavis N° 2018/60 et les présentes informations complémentaires, aux demandes exprimées par les résolutions adoptées par le Conseil communal

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter

